

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

POST TENEBRAS LUX

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination de 3
artères sur le territoire de la
commune de Meyrin

du 13 janvier 1982

LE CONSEIL D'ÉTAT

- vu la proposition de la commune de Meyrin ;
vu le préavis de la commission cantonale de
nomenclature ;
vu le règlement sur la dénomination des ar-
tères et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975,

A R R E T E

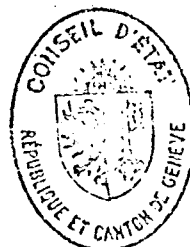
Il est donné les noms de :

- ✓ - Chemin de la Perche (lieu-dit)
à l'artère partant du chemin de la Citadelle, sans issue.
- ✓ - Passage de la Fin (lieu-dit)
au passage, partant de la rue des Boudines et aboutissant
à l'avenue de Vaudagne.
- ✓ - Promenade de Corzon (lieu-dit)
à la promenade, en voie d'aménagement, et située entre la
rue De-LIVRON et l'avenue de Vaudagne.

Ces nouvelles dénominations entreront en vigueur le 1er mai
1982.

Communiqué à :

Intérieur	7 ex.
Finances	1 ex.
Police	2 ex.
Travaux	3 ex.
Chancellerie	1 ex.
Sautier	3 ex.
BH	1 ex.



Certifié conforme
Le chancelier d'Etat:

J. Haenni